

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 16 MAI 2024 à 19H00**

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne, LASSAGNE Cécile, REBOUL Gregory, VIAL Anne- Claire.

**Absents excusés :** ROUZET Christelle donne son pouvoir à ANDEOL Hervé  
MINDER Pascale

**Président de séance :** Hervé ANDEOL

**Secrétaire de séance :** Annick BONNET

Le Quorum est atteint.

Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 11 avril 2024

**Ordre du jour :**

- Avenant bail commercial mini-golf
- Podium comité des fêtes
- Lotissement Le Domaine de l'Olivier
- Demande de subvention de la MAM
- Participation annuelle EL DUENDE
- Demande de subvention sur les amendes de police
- Questions diverses

Avant de débiter la séance, M. le Maire laisse la parole aux personnes présentes dans la salle qui souhaitent exposer leurs demandes.

M. RODRIGUES et M. et Mme BARBEYER sont venus pour informer le conseil municipal de l'état de l'impasse des Ferrières. Ce chemin est très abimé et cela depuis plusieurs années. Les agents ne peuvent plus boucher les trous car l'enrobé à froid ne tient pas sur le gravier. De plus, il est nécessaire de broyer le fossé.

Les quatre assistantes maternelles de la MAM sont venues se présenter et exposer leur souhait d'acheter du matériel (poussette, store, ect) pour lesquels elles n'ont malheureusement pas de financement. Montélimar Agglo a émis un avis défavorable à leur demande de subvention. Elles demandent donc une subvention de la mairie.

Elles demandent également de pouvoir signaler par un ou deux panneaux signalétiques la MAM car les familles ne trouvent pas facilement la structure.

**1 / Avenant n°1 Bail commercial de neuf ans avec le Mini- Golf**

Suite à la délibération du 05/03/2024, un bail commercial de neuf ans a été signé avec M. MARTINELLI Jérôme gérant de la société ADP PNEUS, pour son activité de Mini-golf.

Celui-ci demande l'autorisation de pouvoir mettre de la musique jusqu'à 21h00.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Un avenant au bail sera signé.

## **2 / Demande de location d'une scène couverte par le comité des fêtes**

Le bureau informe l'assemblée que le comité des fêtes demande que la commune loue pour la fête votive du 24 et 25 août 2024 une scène couverte pour pouvoir abriter les artistes et leur matériel en cas de pluie.

Le coût de cette location est de 500 € la journée.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité cette location trop coûteuse alors que la commune de Montboucher à l'amabilité de mettre à disposition sa scène gracieusement.

## **3 / Lotissement le Domaine de l'Olivier**

Lors des fortes pluies du 30/03/2024, il a été constaté que les travaux de busage n'avaient pas permis d'évacuer l'eau.

En effet, les terrains à l'Est du lotissement le Domaine de l'Olivier ont été inondés car l'eau arrivant du fossé de l'autre côté de la route n'a pas pu être toute canalisée dans les buses qui vont jusqu'au canal.

Un courrier recommandé a été envoyé au lotisseur et une rencontre a eu lieu sur place.

Les faits se sont reproduits lors des pluies importantes du 15/05/2024. Une réunion a eu lieu le 16/05 avec les riverains, et des membres de l'association foncière afin d'essayer de trouver une solution sur le busage des eaux venant du fossé du dessus.

Le conseil municipal décide de demander les conseils de Montélimar Agglomération pour avoir un avis précis de la situation et des démarches à entreprendre pour défendre les droits de chacun. La création d'un nouveau fossé entre le lotissement et le Roubion semble nécessaire. Une décision devra être prise après consultation des services compétents de l'agglo de Montélimar.

## **4/ Demande de subvention de la MAM**

Les parents usagers de la MAM LILISYLA, qui a ouvert ses portes fin août 2023 et accueille 16 enfants, ont envoyé un courrier daté du 28/03/2024 pour demander à la commune une subvention.

Les quatre assistantes maternelles sont venues se présenter et exposer leur souhait d'acheter du matériel (poussette, store, ect) pour lesquels elles n'ont malheureusement pas de financement. Montélimar Agglo a émis un avis défavorable à la demande de subvention.

Le Conseil Municipal en date du 11/07/2023 avait refusé une première fois une demande de subvention faite par les assistantes maternelles de la MAM pour le démarrage de leur activité. A l'ouverture, la MAM a eu droit à une aide de la CAF pour l'installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas octroyer d'aide financière à la MAM pour respecter l'équité avec les assistantes maternelles indépendantes et parce que la commune n'a pas la compétence petite enfance.

Le Maire dit que la demande de subvention pourra être revue en bureau des Maires de l'agglo et lors de la commission enfance de l'agglo.

## **5/ Participation annuelle EL DUENDE**

Une convention d'un an reconductible a été signée avec l'association EL DUENDE le 27/09/2023 pour l'utilisation de la salle des fêtes au tarif de 500€ par an car aucune adhérente de l'association ne résidait à St Gervais.

Mme DUBOURG, présidente de l'association, informe que deux adhérentes St Gervaisienne ont rejoints l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la participation annuelle de 500 € à compter de l'année 2024-2025 pour l'utilisation de la salle des fêtes puisque deux adhérentes de l'association habitent à St Gervais..

#### **6 / Demande de subvention sur les amendes de police pour la sécurisation.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de demander une subvention au Conseil Général sur les amendes de police 2024 pour la sécurisation des routes.

Il propose l'acquisition de peinture pour le marquage au sol, l'acquisition de panneaux de signalisation et de barrières pour un montant total de 3 929.65 € HT soit 4 715.58 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### **7 / Questions diverses**

##### **Cantine :**

La société PLEIN SUD RESTAURATION livre les repas depuis le 15 avril pour le service de portage de repas et depuis le 29 avril à la cantine pour les enfants et adultes.

Une réunion est prévue le 6/06 pour faire un point sur cette nouvelle organisation avec les deux municipalités, le prestataire, le personnel de cuisine et les parents d'élèves.

Le Maire  
Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance  
Annick BONNET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Annick BONNET", written over a horizontal line.